

COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE
« C.F.C.E »
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
112 bis, rue Cardinet - 75017 PARIS
RCS Paris 602 006 116
(Ci-après la « Société »)

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le trente juin,
A 14 heures,

Les associés de la société COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE « C.F.C.E », Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, divisé en 1.850 actions de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Jean-Baptiste Hervet agissant en qualité de Directeur Général de la société NEXIA S&A, préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 1.850 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi pour les décisions ordinaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Constatation de la fin du mandat de Directeur Général de Monsieur Albert Abehssera ;
- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir rappelé que Monsieur Albert Abehssera a été nommé Directeur Général lors du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2024 jusqu'au 30 juin 2024, l'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Directeur Général, de Monsieur Albert Abehssera, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

